

train de perdre son droit au chômage ainsi que toute autorité sur ses enfants. L'épouse est désespérée. Mais ai-je pour autant le droit de priver cet homme de sa liberté ? Ce n'est pas rien, ça...

Vous est-il déjà arrivé de regretter un de vos jugements ?

Il m'est déjà arrivé, en tout cas, de prendre en pleine figure les conséquences de certains jugements. Parfois, les gens sont dans un tel état qu'un jugement en leur défaveur les terrasse définitivement. Certains se suicident. Je pense encore à cette affaire-ci, dont je n'aurais plus à m'occuper aujourd'hui, puisque les affaires de séparation relèvent désormais de la compétence des tribunaux de la famille : une dame, mère de quatre enfants, ne supporte plus son mari tyrannique et intente une procédure en séparation. Surgit alors cette question : qui va rester dans la maison ? Je tranche en faveur du maintien de la maman et de ses enfants dans la maison. Le lendemain, l'homme poignarde sa femme en plein marché. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas...

Y a-t-il des situations qui vous mettent en colère ?

C'est sûr ! Quand je vois les abus dont sont parfois victimes les personnes âgées, ça me révolte. Quand je vois des familles obligées de vivre dans un logement insalubre, froid et humide, et que je suis en plus obligé de les expulser pour loyers impayés, ça me fait mal. Et quand je vois les frais demandés parfois par des huissiers peu scrupuleux, ça me révolte. Certains huissiers font leur boulot de manière consciencieuse ; d'autres sont très peu scrupuleux. Il faut absolument que le juge puisse garder le droit de regard sur les factures réclamées par les créanciers, et sur les frais additionnels : je suis opposé au fait que les huissiers puissent faire exécuter d'office certaines factures « incontestables ». Trop de factures « incontestables » contiennent des « détails » parfaitement contestables... □

TRANCHES DE VIE À SAINT-JOSSE

Les personnes âgées sont des proies de choix pour des individus sans scrupules : le juge de paix veille (un peu) au grain.

9 h : dans la salle d'audience. Aksel et Celal sont ennuyés. Ils aimeraient bien que leur jeune frère « qui dégénère la famille » ne puisse plus s'occuper des affaires de leur maman. Ou, plus précisément, qu'il ne puisse plus abuser de la tendresse aveugle que lui voue la vieille dame. Car Cahit (42 ans) a mal tourné. Son magasin a fait faillite, il s'est acoquiné avec des gens louches, dénichés dans ces arrière-salles de cafés un peu glauques comme il en fleurit dans le coin. Tombé sous l'influence de l'alcool et de la drogue, Cahit détourne les revenus des loyers qui, normalement, devraient permettre à la vieille maman de vivre confortablement. Ce qui ne l'empêche pas aussi, chaque fin de mois, de vider le compte sur lequel arrive sa modeste pension. Ses quatre frères et sœurs n'en peuvent plus : las de devoir aider financièrement leur mère qui, après avoir tout donné au plus jeune fils, a besoin de leur aide pour assurer sa subsistance, ils doivent en plus faire face aux menaces de Cahit lorsqu'ils tentent de lui faire entendre raison. « Il va nous accuser de l'avoir "balancé" », avancent-ils au juge de paix qu'ils sont venus trouver en désespoir de cause, « alors qu'on aurait tellement préféré régler cela en famille ». « Et alors ? », questionne le juge. « On a peur : il a de mauvaises fréquentations, il nous a déjà menacés », répondent-ils doucement. L'aîné se verrait bien assumer l'administration des biens de sa maman, sauf que... « mon frère va me harceler jour et nuit pour que je lui passe de l'argent ». « Vous ne trouveriez pas mieux que je désigne un professionnel comme administrateur des biens de votre maman, pour qu'il ne puisse plus vous embêter avec ça ? », interroge le juge. Oui, non, ils ne savent pas trop. « Et s'il apprend que c'est à cause de ce qu'on vous a dit ce matin que vous avez pris cette décision ?! » La peur, encore. « Aucune raison qu'il l'apprenne, répond le juge. Si je prends cette décision, c'est parce que j'aurai considéré que votre maman n'est plus à même de gérer ses biens elle-même, qu'elle risque de se mettre sur la paille, et parce que je me serai renseigné sur l'affectation des revenus des loyers qui, normalement, lui reviennent. Tout le reste, je l'aurai oublié. Vous savez, les juges de paix, ils oublient beaucoup de choses. »

« Vous savez, les juges de paix, ils oublient beaucoup de choses. »

roh : Départ pour la « tournée ». Visite à la maison de repos des Azalées, à Evere. Une petite chambre de 28m² à deux lits, vue sur le ring. Une dame grabataire depuis quatre ans, elle ne quitte plus son lit et ne s'exprime que par des cris, de temps en temps. Sa fille demande à être désignée en tant qu'administratrice des biens de sa maman. Elle doit tout gérer. Depuis la mort du mari (qui n'est pas le papa de la fille), elle doit s'occuper de vider l'appartement où vivait le couple. Le monsieur a bien deux fils, mais seule la voiture neuve les intéresse ; pas tout le fourbi qui encombre l'appartement.

Un étage plus bas, dans une chambre plus spacieuse et à la vue plus bucolique. Marthe, 82 ans, très vive encore, témoigne avec virulence de l'injustice qui lui est faite. Elle accuse sa fille, 61 ans, de l'emprisonner ici, dans cette maison pour personnes âgées, alors que le bonheur l'attend, dehors, en la personne de Jean-Michel, 58 ans (!), « je ne connais pas son nom

de famille mais qu'importe, c'est un amour, nous nous aimons ». La fille, Nicole, que l'on sent tendue comme un arc, gère depuis vingt-cinq ans les biens de sa maman : elle acquitte les factures (« C'était mon père qui se chargeait de tout, maman n'a jamais payé une facture »), paie le loyer et veille à ce que sa maman ne dépense pas d'un coup tout l'argent de la pension (« J'ai procuration sur le compte courant, mais pas sur le compte d'épargne. Et là, en quatre ans, depuis l'arrivée de Jean-Michel dans la vie de ma maman, plus

vos affaires ? », questionne le juge. « C'est toujours votre fille qui s'en chargera ? » « Ah ça non !, clame Marthe. Je lui offrirai un beau bouquet de fleurs pour la remercier, mais désormais, c'est Jean-Michel qui va se charger de tout ! »

– Il travaille, Jean-Michel ?

– Je ne sais pas, je ne crois pas. Je me demande s'il ne travaille pas sur des chantiers...

– Et comment l'avez-vous rencontré ?

– Comme ça ! (Marthe claque des doigts) Par hasard ! Par miracle !

Le juge de paix prend congé de la mère et de la fille. Elles connaîtront les conclusions du juge dans quelques semaines.

Marthe, 82 ans, très vive encore, témoigne avec virulence de l'injustice qui lui est faite.

de 30.000 euros ont été dépensés on ne sait pas à quoi ». C'est elle aussi qui est la personne de contact pour le médecin traitant, et s'occupe de tout lorsqu'il faut hospitaliser Marthe, ce qui est arrivé plusieurs fois depuis qu'elle a rencontré Jean-Michel (« Lui-même est alcoolique, et il entraîne ma mère dans la boisson, ce qui nuit à sa santé psychique et physique »). Et elle encore qui voit l'emprise de Jean-Michel sur sa maman qui perd la tête. « Ma fille veut m'interdire le bonheur, je veux épouser Jean-Michel et aller vivre avec lui, c'est tout », s'indigne Marthe au juge de paix. « Et si vous sortez d'ici, comment allez-vous faire pour gérer



F. DENONCIN

Petit débriefing dans la voiture, avec la greffière sur le trajet du retour. « Sans sa greffière - ou son greffier -, un juge de paix n'est rien. Je passe plus de temps avec elle qu'avec mon épouse. Elle me connaît sur le bout des doigts, elle connaît ma sensibilité. Mes échanges avec elle sont riches. Cela me fait gagner du temps pour mes jugements. » Partage de sentiments mitigés : « La liberté des personnes, c'est précieux, il faut la protéger. C'est dur de prendre des décisions qui viennent limiter cette liberté. Mais parfois, c'est indispensable pour protéger les personnes fragiles, dont il est si facile d'abuser... » Le juge n'en dira pas plus sur le jugement qu'il est, déjà, en train de mitonner. Mais on sent que sa décision est prise... □

QUAND LA MISÈRE EST MOINS VOYANTE

Si les juges de paix traitent toute la misère du monde, celui de Woluwe-Saint-Pierre, l'une des communes les plus riches de Bruxelles, devrait avoir moins de boulot que la plupart de ses collègues bruxellois. Et une sensibilité moins « sociale » ?

Géry de Walque, juge de paix du canton de Woluwe-Saint-Pierre (qui regroupe Woluwe-Saint-Pierre et Saint-Lambert) reçoit en audience dans une belle villa blanche précédée d'un jardinet tout coquet. Le lieu ne dénote pas dans l'environnement luxueux de cette belle avenue bordée de villas quatre façades et de pelouses rasées de près. L'homme, avec sa veste de velours qui lui donne l'allure d'un *gentleman farmer* ou d'un médecin de campagne, semble lui aussi un pur produit du terroir.

Ensemble ! : De quoi s'occupe un juge de paix dans une commune riche ?

Géry de Walque : Des personnes les plus fragiles, et il n'en manque pas. C'est vrai que le revenu moyen des habitants des deux Woluwe est très élevé. Mais une moyenne donne une vision partielle de la réalité. Il y a des quartiers défavorisés dans ces communes (les « vieux » quartiers). N'oubliez pas non plus que le campus de l'UCL draine une population jeune, certes, mais bigarrée et issue de tous les horizons socioéconomiques. Et puis, quand une commune compte un hôpital, comme c'est le cas ici avec les Cliniques Saint-Luc, automatiquement,

cela fait flamber le nombre d'affaires. Les factures impayées sont légion – et elles terminent leur course devant moi. N'oublions pas, non plus, les nombreux dossiers de mises en observation des personnes présentant des troubles mentaux. Enfin, la commune compte aussi plusieurs résidences pour personnes âgées, ce qui entraîne aussi des demandes d'administration des biens et des personnes. Et ces dossiers prennent beaucoup de temps : il faut rencontrer les personnes concernées, bien sûr, mais aussi leur entourage, le médecin, etc.

Les juges de paix n'ont pas tous la même sensibilité. Y a-t-il des juges de paix « de gauche », et d'autres « de droite » ?

Nous sommes avant tout des juristes, qui avons juré fidélité à la loi. Notre mission est de dire le droit. Cela dit, la grande diversité des sources juridiques laisse en réalité une assez grande marge d'appréciation au juge. Donc, oui, on peut dire que chaque juge a sa « sensibilité ». Quand je vais au théâtre dans ma commune, et que les gens me reconnaissent, j'entends qu'ils murmurent : « Voilà le gauchiste ! ». Dans d'autres milieux, je suis vu comme quelqu'un de droite. Moi, je me vois plutôt comme un « classique »...